

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal :

- 1- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 919,92 € à l'association As des As pour l'achat de matériel sportif ;
- 2- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1098,00 € au FCDS (Football Club des Salèves) correspondant à la prise en charge des repas offerts par la commune aux exposants de la Foire d'Automne 2024 ;
- 3- VALIDE les termes de la convention à intervenir avec la Sté SFR dans le cadre de l'installation d'une antenne-relais de radiotéléphonie à Monnetier et AUTORISE le maire à la signer ;
- 4- DÉCIDE de créer deux emplois saisonniers au service technique pour l'embauche de jeunes de la commune de plus de 16 ans durant l'été 2025 : un en juillet, un en août ;
- 5- DÉCIDE de créer un poste temporaire pour accroissement d'activité au service périscolaire, du 1^{er} mars 2025 au 31 août 2025 ;
- 6- ENTÉRINE le reversement de la participation financière de la commune, par la communauté de communes Arve et Salève, d'un montant de 9 400,00 € correspondant à la non mise en œuvre entre 2021 et 2024 de la compétence optionnelle intercommunale sur les équipements sportifs.

Fait à Monnetier-Mornex le 27 février 2025

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI



L'Adjoint au Maire

...C. AUGUSTIN

Par délégation.